

Bien vieillir

Garder une vie sociale

Rester autonome chez soi
le plus longtemps possible



L'action sociale de la Carsat Hauts-de-France
vous accompagne

Vous résidez sur le territoire des Hauts-de-France, vous êtes retraité du régime général, de la fonction publique ou encore issu du régime des indépendants, vous avez besoin d'aide : la Carsat Hauts-de-France s'engage, en collaboration avec de nombreux partenaires, à proposer à tous les retraités des solutions pour maintenir et améliorer leur qualité de vie, à apporter des réponses adaptées aux situations et besoins de chacun.



Le plan d'actions personnalisé *

Il s'agit d'un ensemble de prestations qui peuvent être prises en charge en partie, pour vous aider à rester à votre domicile lorsque des difficultés apparaissent et qu'un soutien devient nécessaire : aide à l'entretien du logement et du linge, aide à la préparation des repas, gros travaux d'entretien, aide à la mobilité, aide à la gestion administrative, téléassistance, aides techniques (barres d'appui, loupe...)

Pour en bénéficier, vous devrez formuler votre demande en complétant l'imprimé « Demande d'aide pour bien vieillir chez soi ». Si vous remplissez les conditions, un chargé d'évaluation et de prévention viendra à votre domicile identifier vos besoins et vous proposer les services les plus adaptés à votre situation. La Carsat vous transmettra ensuite une notification qui vous indiquera le détail de la prise en charge.

***Soumis à barème de ressources et conditions**



L'aide au retour à domicile après hospitalisation*



Un accident, une maladie qui a entraîné une hospitalisation, l'aide au retour à domicile après hospitalisation vous accompagnera dans vos activités quotidiennes dès la sortie de l'hôpital.

Pour en bénéficier vous devrez en faire la demande auprès du service social de l'hôpital ou du cadre de santé qui évaluera vos besoins futurs et envisagera avec vous les aides adéquates. Il transmettra votre dossier directement à la Carsat. La Carsat vous enverra ensuite une notification qui vous indiquera le détail de la prise en charge.

L'aide habitat et cadre de vie*



Votre logement nécessite une adaptation ou des travaux plus importants pour que vous vous puissiez y rester. L'aide à l'habitat et au cadre de vie dont le plafond maximum est de 3500 € vous permettra de réaliser votre projet et viendra en complément d'autres financements éventuels (Anah, région...).

Pour en bénéficier il faudra vous adresser à la Carsat, lui faire part de votre projet et de son coût si vous en avez connaissance. Si vous avez besoin d'être aidé, la Carsat financera un prestataire qu'elle a conventionné et qui vous accompagnera pour l'élaboration de votre projet, de la recherche de devis et jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les secours de l'action sociale*

L'action sociale de l'Assurance retraite propose aux personnes dont les ressources sont inférieures au minimum vieillesse des aides financières ponctuelles pour faire face à un événement (déménagement pour rapprochement familial, placement d'un conjoint...) ou une difficulté temporaire (facture d'énergie importante, rupture de ressources).

Pour en bénéficier, vous devrez formuler votre demande par écrit auprès de la Carsat.

Une assistante sociale vous contactera pour évaluer votre situation et transmettra son rapport social pour décision. La Carsat vous transmettra ensuite une notification qui vous indiquera la décision.



Pour prendre contact :

Carsat Hauts-de-France
11 allée Vauban
59662 Villeneuve d'Ascq

Tel 3960



Les ateliers collectifs de prévention pour bien vivre sa retraite

L'association Défi Autonomie Seniors propose sur tout le territoire des Hauts-de-France des ateliers de prévention diversifiés et de qualité destinés aux personnes de plus de 60 ans autour de thématiques diverses : nutrition, sommeil, mémoire, activité physique adaptée...

Pour connaître les ateliers près de chez vous et vous y inscrire :

www.defi-autonomie-seniors.fr

03 21 24 61 28 (Nord – Pas de Calais)

03 22 82 62 23 (Picardie)